



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE PUBLIQUE DU 9 FEVRIER 2026

DELIBERATION

Conseillers en exercice : 24 - Présents : 16 - Votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

Date de convocation : 3 février 2026

Etaient présents : Fabienne ALTER - Clément BERTA - Henri CHAUMONTET - Gérard DUGAVE
Isabelle DUPANLOUP - Anaïs DURET - Daniel JORDANOU (arrivé à 19H18 pour la question n°2, vote de la délibération n°2026-001) - Jean LACHAVANNE - Caroline LAMOUILLE - Philippe MANDEREAU
Christelle MICHELIN - Christophe SIBILLE - Philippe SIMONNET - Brian SINICKI - Béatrice VALLEJO
David VERNEY

Etaient excusés : Isabelle BASTID - Régis BLANC - Nathalie BOCQUET - Nathalie CHAPPET
Amélie CONTAT-FONTAINE - Mélanie OUVRY - Camille REMILLON

Etait absent : Stephen MARTRES

Pouvoirs : 3

Isabelle BASTID a donné pouvoir à Philippe MANDEREAU
Nathalie BOCQUET a donné pouvoir à Philippe SIMONNET
Mélanie OUVRY a donné pouvoir à Anaïs DURET

Quorum : 13

Secrétaire de séance : Anaïs DURET

DEL N° 2026-001 – FINANCES – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2026 – BUDGET PRINCIPAL

Exposé du Maire, Henri CHAUMONTET,

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) – article 107, disposant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette,

Considérant que ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8, et qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique,

Vu la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires en séance de la Commission Finances du 29 janvier 2026,

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires joint en annexe, présentant les différents éléments en support à ce débat,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir débattu,

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 074-217401371-20260209-DEL2026_001-DE

SLOW

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires, sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires joint en annexe, avant le vote du budget primitif 2026.

La Secrétaire de séance,
Anaïs DURET



Le Maire,
Henri CHAUMONTET

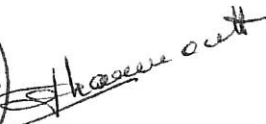


Acte certifié exécutoire :

Télétransmis en Préfecture le : 16/02/2026

Publié le : 16/02/2026

Le Maire,
Henri CHAUMONTET



HC



Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 074-217401371-20260209-DEL2026_001-DE



COMMUNE DE GROISY

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Il doit se dérouler dans les deux mois précédant le vote du budget (art. L5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)).

Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assembles délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière préalablement au vote du budget primitif.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) présenté à l'assemblée délibérante comprend la situation et les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels et la gestion de la dette.

Figurent également les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la Collectivité.

1) LE CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL

La croissance mondiale est caractérisée par une absence de visibilité compte tenu des tensions, notamment commerciales

La croissance mondiale se maintient à plus de 3%.

Cette croissance a légèrement ralenti depuis la reprise post COVID en raison notamment des tensions commerciales.

La zone euro se caractérise par une croissance faible (environ 1%, à comparer aux 3% de croissance mondiale).

Le décrochage est notamment fort avec les Etats Unis. Cette faible croissance s’explique à la fois par des difficultés structurelles (la compétitivité amoindrie) et les tensions commerciales avec les Etats-Unis et, dans une moindre mesure, avec la Chine. La récession qu’a connu l’Allemagne en 2024 a impacté toutes les économies européennes, avant un redressement en 2025). Les déficits publics des économies occidentales sont souvent élevés, dans le cadre d’une politique incitative.

La France se situe à un niveau élevé au sein de la zone euro mais inférieur au Royaume-Uni et aux Etats-Unis.

L’année 2026 se caractérise à nouveau par de nombreuses incertitudes :

- la guerre commerciale menée par les Etats-Unis connaît des mouvements de yo-yo et génère donc une absence de visibilité,
- les risques géopolitiques sont encore très présents,
- l’inflation, qui a reculé, peut s’accélérer brutalement du fait notamment des crises internationales,
- les marchés financiers sont également marqués par des risques non négligeables (risque de bulle financière).

Croissance (% PIB)				Déficit public (% PIB)			
	2024	2025 (projection)	2026 (projection)		2024	2025 (projection)	2026 (projection)
France	1,1%	0,7%	0,7%	France	5,8%	5,4%	5%
Allemagne	-0,5%	0,3%	1,7%	Allemagne	2,8%	3,1%	3,4%
Italie	0,5%	0,5%	0,7%	Italie	3,4%	3,3%	2,9%
Zone Euro	0,8%	1,4%	1,3%	Zone Euro	3,1%	2,7%	3%
Royaume Uni	1,1%	1,5%	1,1%	Royaume Uni	6%	5,3%	5,1%
Etats-Unis	2,8%	1,6%	1,7%	Etats-Unis	7%	6,1%	6,3%

¹ Source : Observatoire Français des Conjonctures Economiques (OFCE) fin 2025

La France a vécu en 2025 une croissance plus forte qu'anticipée mais elle est fragile compte tenu des mesures restrictives envisagées à l'Etat et des incertitudes politiques.

Croissance :

La croissance française a tenu en 2025 grâce au restockage des entreprises mais aussi durant le 3ème trimestre grâce aux exportations, alors que la croissance des années précédentes avait été poussée par les exportations, la consommation des ménages et les investissements publics ; l'objectif de croissance 2025 de 0,7% pourrait est dépassé avec 0,8%.

Les incertitudes politiques peuvent dans ce contexte impacter négativement la croissance en incitant les entreprises à limiter leurs investissements et les ménages à continuer d'épargner. Dans le même temps, les mesures restrictives de l'Etat (tant budgétaires que fiscales), ne peuvent qu'avoir un impact négatif sur la croissance. Le commerce international ne devrait pas non plus apporter une contribution positive à la croissance.

Chômage :

Le chômage est resté à peu près stable en 2025 malgré une inflexion à la hausse en fin d'année (taux de chômage de 7,5%). Les hausses récentes sont dues essentiellement à des changements statistiques (inscription obligatoire des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et jeunes suivis en missions locales). Pour autant, son évolution sera tributaire de la stratégie des entreprises, sachant que l'emploi public devrait évoluer de façon négative (de même pour les entités publiques et privées dépendant de financements publics, y compris le tissu associatif).

Taux d'intérêt :

La baisse des taux d'intérêt s'est poursuivie en 2025, en lien avec la baisse de l'inflation et de la politique accommodante de la BCE. Mais cette baisse est actuellement contrariée par les incertitudes politiques : l'Etat subit une hausse de l'écart entre les taux allemands et français (sujet à relier avec la dégradation de la notation de la France par deux des trois agences de notation).

La baisse du taux de rémunération du livret A (consécutif de la baisse de l'inflation) a bénéficié au recours aux emprunts adossés à cette ressource (Banque des Territoires / logement social)... mais elle a eu pour effet une forte baisse de la ressource livret A.

La situation des finances publiques s'est peu améliorée en 2025 et l'année 2026 est incertaine compte de l'instabilité politique

L'instabilité politique record qu'a connue la France en 2025 n'a pas permis à l'Etat de mener à bien le redressement financier qu'il avait inscrit dans la programmation 2023-2027.

Le déficit public devait atteindre -2,7% en 2025 alors que 2025 se termine aux alentours de -5% du PIB.

Les collectivités locales, au titre du Projet de Loi de Finances (PLF) 2026, sont pleinement impactées par ses mesures alors que leur situation est contrastée. Le montant global du prélèvement est évalué par le Comité des Finances locales à 8 Mds (4,6 Mds€ selon l'Etat).

Les finances des collectivités locales ont connu une évolution contrastée en 2025 : redressement pour les départements (grâce notamment à la hausse des droits de mutation) ; dégradation pour les régions, confrontées à une diminution de leurs recettes ; le bloc communal a vu ses marges de manœuvre diminuer mais elles restent significatives globalement (en particulier pour les communes qui conservent par ailleurs un pouvoir fiscal significatif). L'effort d'investissement local a globalement augmenté en 2025, en raison des investissements du bloc communal en fin de mandat. Une baisse est attendue en 2026.

En ce qui concerne les communes :

La hausse des charges de fonctionnement devrait être supérieure à l'inflation et à l'évolution des recettes de fonctionnement. Les recettes fiscales ont décéléré, en raison de l'évolution plus faible de la revalorisation des bases. Les dotations et compensations fiscales évoluent à un taux proche de l'inflation.

L'effet ciseaux a eu pour effet une diminution de l'autofinancement mais les communes conservent des marges de manœuvre significatives.

Ces chiffres globaux dissimulent de grands écarts de situation. Cette situation globalement favorable des communes explique pourquoi la Cour des Comptes a émis le souhait d'une participation plus significative des communes au redressement des finances publiques au sein des collectivités locales.

Les chiffres des communes :

Postes	2024 Ms€	2025 Md€	2024-25 évolution en %
Dépenses de fonctionnement	85,8	88	+2,5%
Dont charges de personnel	45,4	47	+3,6%
Charges à caractère général	22,2	22,5	+1,5%
Dépenses d'intervention (dont subv-contributions)	15,1	15,4	+1,9%
Recettes de fonctionnement	100	102,1	+2,1%
Recettes fiscales	66,5	67,8	+2%
Dotations et compensations fiscales	16,8	17,1	+1,4%
Produits des services	7,7	8,1	+1,4%
Dépenses d'investissement	29,5	30,7	+2,7%

2) LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) POUR 2026 LE BLOC COMMUNAL

Après plus de trois mois de débats parlementaires, bien au-delà des 70 jours prévus par la Constitution, le PLF pour 2026 a définitivement été adopté par le Parlement le lundi 2 février 2026, après le rejet de deux motions de censure déposées à la suite du recours à l'article 49.3 de la Constitution par le Premier ministre, vendredi 30 janvier 2026.

En synthèse, dans le cadre du PLF 2026 et concernant directement le bloc communal :

- les Communes sont finalement exonérées de la contribution au Dispositif de lissage Conjoncturel des recettes fiscales des Collectivités (DILICO) ;
- les Dotations Globale de Fonctionnement (DGF) et de Solidarité Rurale (DSR) devraient être maintenues, il en va de même pour le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) ;
- en revanche, les subventions de l'Etat et aides à l'investissement local devraient stagner voire, diminuer :
 - o baisse du Fonds Verts de 311 M€,
 - o baisse de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de 200 M€ ;
- l'augmentation des cotisations à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) telle qu'annoncée se poursuit. Il s'agit d'une augmentation progressive des taux de cotisation patronale à la CNRACL pour redresser le régime structurellement déficitaire de la CNRACL et apporter des recettes supplémentaires pour la branche vieillesse. La première hausse a été de 4 points par an, suivie de deux hausses consécutives de même ampleur pour 2026 et 2027. Pour rappel, cette mesure vise à limiter la progression du déficit des autres caisses de retraite via un mécanisme de compensation démographique, face à une dégradation du ratio cotisants/retraités ;
- enfin, le PLF 2026 prévoit une revalorisation automatique des bases d'imposition des locaux d'habitation et des locaux industriels de 0.8% en 2026. Ce taux correspond à l'évolution sur un an de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Cette revalorisation est essentielle pour le calcul des impôts locaux, y compris la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

3) SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE DE GROISY

Ce Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) a pour vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget de la Collectivité pour l'exercice 2026 et dans la continuité des projets amorcés au cours du mandat.

La création du Service Vie Scolaire avec les Services d'Accueil Périscolaire et Extrascolaire (suite à la Municipalisation des services d'accueil périscolaire et extrascolaire au 1^{er} septembre 2025, jusqu'ici mis en œuvre par l'Association Familles Rurales (AFR) de Groisy) au sein de la Commune a impacté l'organisation communale, les services mis en œuvre, comme ses finances.

Cela implique une augmentation des frais de personnel, dans les charges de fonctionnement, passant de 41.3 % en 2024 à 46% environ à partir de 2026. Les coûts de fonctionnement augmentant, la capacité d'autofinancement de la Commune diminue significativement sur le moyen terme, limitant les investissements structurants, l'excédent brut de gestion diminuant d'environ 20% en 2026 par rapport à 2024, que la Collectivité s'emploiera à augmenter et à stabiliser, à moyen terme, avec des efforts de gestion de la part des services.

La priorité de la Commune est de mettre en œuvre tous les services nécessaires aux habitants, en maintenant la qualité desdits services, en continuant les engagements pris en investissement au cours du mandat dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI), tout en veillant à effectuer des efforts de gestion et à rechercher des sources de subventionnements des services et équipements.

La cession du Complexe Sportif du Parmelan au Conseil départemental de la Haute-Savoie, ayant généré une recette de 4 000 000 € en 2025, permet le montage d'un budget 2026 et d'une prospective à moyen terme sans emprunt.

Néanmoins, il est à préciser, que cette recette de 4 000 000 € est déjà diminuée de 830 000 € HT soit 996 000 € TTC, correspondant aux travaux que la Commune prendra en charge au sein du Gymnase 2² pour les tribunes et les aménagements des locaux des associations. Cette dépense sera payée par la Commune via un fond de concours en faveur du Conseil départemental de la Haute-Savoie et en quatre échéances de 249 000 €, entre 2027 et 2030.

Aussi, une hausse des taux de fiscalité directe locale est à envisager, pour soutenir, à moyen terme :

- une éventuelle stagnation de l'évolution des bases de fiscalité directe locale, des droits de mutation, de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF),
- l'augmentation de la pénalité à la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain³,
- le besoin de faire face à la tendance haussière des charges fixes, malgré les efforts de gestion des services, en sus de la charge de la dette, si un emprunt est à envisager à compter de 2028 ou 2029, sans compter les inconnues liées à la perception de la taxe d'aménagement.

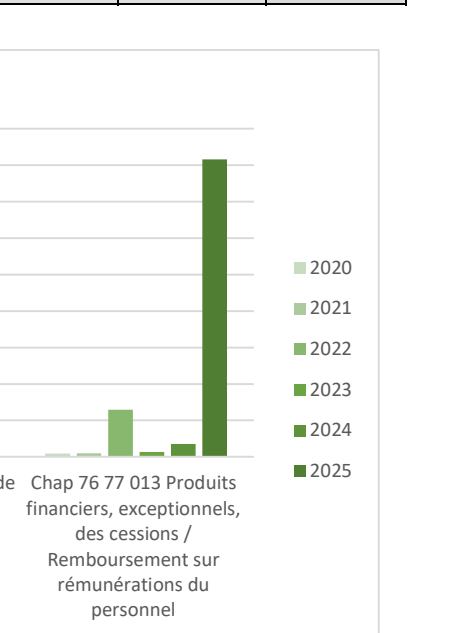
² Dans le cadre de la construction du deuxième Collège par le Conseil départemental de la Haute-Savoie sur la Commune de Groisy

³ Loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains – dite Loi SRU

Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le 16/02/2026

ID : 074-217401371-20260209-DEL2026_001-DE

2023	2024	2025
394 290	356 962	498 395
543 810	1 523 999	1 568 466
949 774	949 774	949 774
456 493	418 549	517 958
643 667	693 806	661 825
151 284	175 405	169 292
67 866	177 172	4 081 750
207 184	4 295 696	8 447 459



Produits des services et domaine :

- **Restaurant scolaire** : la fréquentation se maintient et les effectifs scolaires sont relativement stables⁴.

Après une forte augmentation des recettes entre 2021 et 2023, en 2024, le produit est stable par rapport à 2023 comme suit :

- réalisé 2023 : 317 687 €,
- réalisé 2024 : 321 813 €.

Et au global, **avec la création du Service d'Accueil Périscolaire et Extrascolaire, au 1^{er} septembre 2025**, en sus des recettes du service de Restauration Scolaire, le réalisé 2025 est de 498 395 €, ce qui correspond aux recettes de restauration scolaire, à la hausse sensible des tarifs de la restauration entre 2024 et 2025 et à la facturation du Service d'Accueil Périscolaire et Extrascolaire à compter du 1^{er} septembre 2025, soit environ + 140 000 €.

- Coupe de bois : après une recette de 44 650 € en 2023, la Commune étant propriétaire de parcelles forestières aux Danfires, suite à une coupe de bois, les recettes afférentes à ce poste se portent à 4 529 € en 2024. Il n'y a pas eu de réalisation sur ce poste en 2025.
- Enfin les redevances d'occupation du domaine public sont en hausse en 2023 notamment avec les redevances liées à des permis de construire et demeurent au même niveau en 2024, et représentent environ 5 900 € en 2025.
- Les autres redevances à caractère culturel et sportif se maintiennent et ont sensiblement augmenté en 2025, soit 13 511 € contre 7 553 € en 2023 et 4 822 € en 2024.
- Les concessions de cimetière quant à elles représentent : 8 081 € en 2024 et 14 377 € en 2025.

Impôts et taxes sauf attribution compensation intercommunale : la revalorisation des bases fiscales fixées par la Loi de Finance sur les impôts ménages (Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS), Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)) ainsi que l'augmentation des taux communaux des deux premières taxes et du coefficient correcteur alloué par l'Etat depuis l'application de la réforme de suppression de la Taxe d'Habitation (TH), ont permis de percevoir un produit supplémentaire de 132 000 €⁵ sur l'année 2023.

Aux chapitre 731 Fiscalité Locale, le produit global en 2023 se portait à 1 190 366 €, en 2024 il est de 1 252 422 € et en 2025 il se porte à 1 298 598 €.

Pour 2026, compte-tenu des annonces du Gouvernement et dans le cadre du Projet Loi de Finances pour 2026, il est prévu une hausse des bases de fiscalité de +0.8%, soit une prévision de recettes d'environ 1 294 800 € en 2026, dans un scénario sans hausse des taux de fiscalité directe locale.

Attribution de compensation du Grand Annecy : Depuis 2017, l'allocation est versée par le Grand Annecy suite aux transferts de compétences. La Collectivité a récupéré la compétence petite enfance / jeunesse (crèche, accueil périscolaire et extrascolaire) et équipements sportifs (gestion du Complexe Sportif du Parmelan). D'autres compétences relèvent du Grand Annecy notamment urbanisme (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Mobilité Bioclimatique (PLUiHMB)), eau potable, assainissement, ordures ménagères, mobilité. Cette allocation est figée à un montant de 949 774 € alors que les charges incombant à ces services augmentent.

⁴ Effectifs année scolaire 2023-2024 : Maternelles 151 – Élémentaires : 257, soit 408 / année scolaire 2024 – 2025 : Maternelles 144 – Élémentaires : 261, soit : 405 / année scolaire 2025-2026 : Maternelles 150 – Élémentaires : 263, soit 413

⁵ 73111 Impôts directs locaux : réalisé 2021 = 1 017 526 € / réalisé 2022 = 1 058 682 € / réalisé 2023 = 1 190 366 € / réalisé 2024 = 1 252 422 € / réalisé 2025 = 1 285 285 €

Dotations : Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et Dotation de Solidarité Rurale (DSR) :

La dotation forfaitaire a été stable sur la période (300 000 €) et représente 7% des recettes de fonctionnement.

En revanche, depuis 2023, la Commune n'est plus bénéficiaire de la 1^{ère} fraction dite « bourg centre » au titre de la DSR au motif que la Commune « chef-lieu de canton en 2014 » a dépassé les 10 000 habitants. Toutefois, une attribution de 50% de cette fraction soit 65 000 € a été perçue en 2023 au titre de la garantie non renouvelable.

La DSR est donc perçue comme suit :

2022	2023	2024	2025
192 348 €	139 123 €	85 414 €	94 233 €

Pour rappel : en 2024 la totalité de cette fraction ne sera plus perçue par la Collectivité ce qui représente une perte de plus de 100 000 € entre 2022 et 2024.

Participation dont Fonds Compensation Genevoise

- Fonds de Compensation Genevoise (52^{ème} tranche) : Pour 2025, le Département de la Haute-Savoie a reversé aux communes la somme de 147 937 823 €, contre 137 052 544 € en 2024 et 131 349 000 € en 2023.

Pour la Commune de Groisy, le Fonds de Compensation Genevois s'élève pour 473 frontaliers à 601 441 € en 2023 (14% des recettes) contre 606 094 € en 2022 pour 458 frontaliers. Le montant de l'allocation par frontalière a baissé de 4% en 2023.

En 2024, la Commune s'est vue verser 610 316 €, pour 475 frontaliers et en 2025, le montant versé à la Commune s'est porté à 661 825 € pour 498 frontaliers.

Année	2022	2023	2024	2025
Fonds de Compensation Genevoise et nombre de frontaliers	606 094 €	601 441 €	610 316 €	661 825 €
	458	473	475	498

Autres produits de gestion courante : Ce poste regroupe l'ensemble des produits des baux communaux notamment gendarmerie, maison de Boisy...etc... ainsi que les indemnités de sinistre qui ont été en hausse sur 2023 et 2025, les montants perçus sont les suivants :

Année	2022	2023	2024	2025
Montant perçu au chapitre 75 Autres Produits de gestion courante	143 360 €	151 284 €	175 404 €	169 291 €
Dont prise en charge de sinistres		14 656 €	15 169 €	

Produits financiers, exceptionnels et remboursement sur rémunérations du personnel :

En 2025, la Commune a perçu le produit de la cession du Complexe sportif du Parmelan au Conseil départemental de la Haute-Savoie à hauteur de 4 000 000 €.

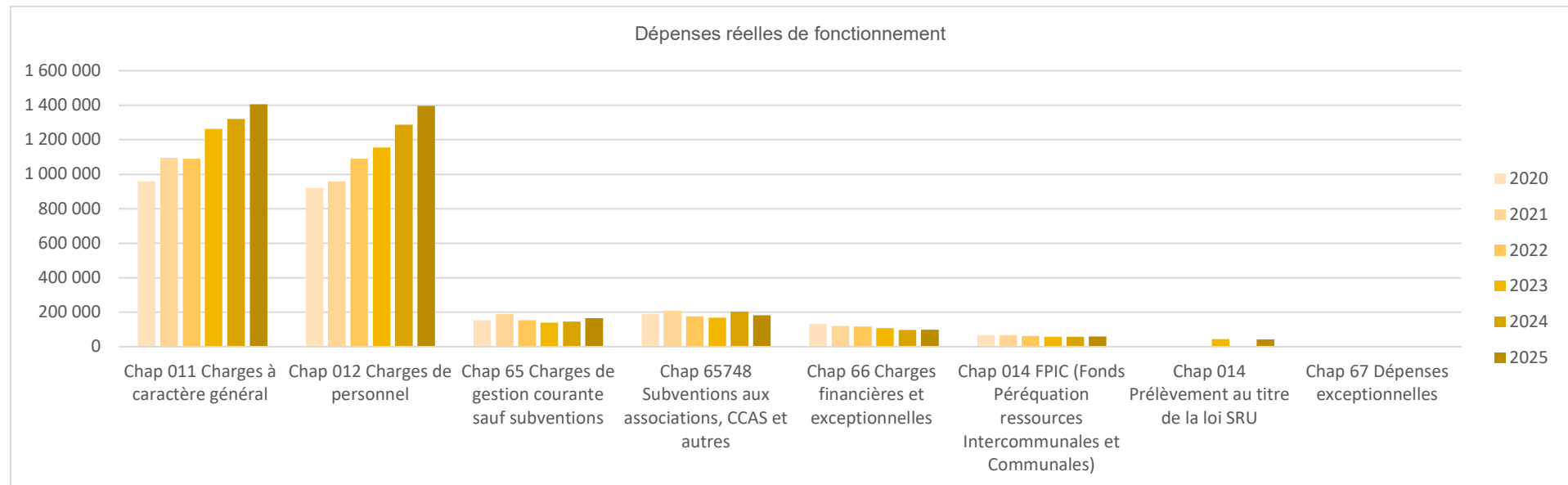
A titre d'information également, les prises en charge, rémunérations sur remboursement du personnel (avec tickets restaurants) se portaient à environ 80 259 €.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
 Reçu en préfecture le 16/02/2026
 Publié le 16/02/2026
 ID : 074-217401371-20260209-DEL2026_001-DE

En euros (€)

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chap 011 Charges à caractère général	958 914	1 096 211	1 091 308	1 263 736	1 321 070	1 405 692
Chap 012 Charges de personnel	920 160	958 841	1 091 703	1 155 889	1 286 866	1 397 530
Chap 65 Charges de gestion courante sauf subventions	154 783	189 395	154 935	140 332	145 893	166 018
Chap 65 Subventions aux associations, CCAS et autres	192 040	208 743	176 156	169 133	205 080	181 855
Chap 66 Charges financières et exceptionnelles	131 946	120 266	116 853	108 351	97 899	99 415
Chap 014 FPIC (Fonds Péréquation ressources Intercommunales et Communes)	66 726	67 135	62 472	58 095	58 910	60 245
Chap 014 Prélèvement au titre de la loi SRU				44 635		44 009
Chap 67 Dépenses exceptionnelles					83 ⁶	
Dépenses de fonctionnement	2 424 569	2 640 591	2 693 427	2 940 171	3 115 800	3 354 765



⁶ Remboursement d'une famille suite à une rectification de facture émise pour la restauration scolaire

Charges à caractère général : Ce poste représente 41.90% des dépenses réelles de fonctionnement en 2025.

La baisse constatée en 2020 est due principalement à une fermeture temporaire de locaux durant la crise sanitaire (COVID) et au report de plusieurs dépenses sur l'année 2021.

Le poste de l'électricité a augmenté de 25% entre 2022 et 2023 malgré le bénéfice de l'amortisseur électricité.

L'année 2024 a encore connue une augmentation. Après une augmentation de 16% entre 2022 et 2023, la hausse des charges à caractère général, est de 5% en 2024 par rapport à 2023 et de 6.41% entre 2024 et 2025.

L'augmentation entre 2023 et 2025 s'explique notamment par :

- le coût de l'énergie et de l'électricité, augmentation des factures payées en 2024 de 31 000 € par rapport à 2023. Il est à préciser que la pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la Mairie permet d'envisager à l'avenir une baisse d'environ 5 000 € par an sur la consommation d'électricité,
- l'entretien et les réparations sur voiries passent de 112 736 € en 2023 à 169 251 € en 2024 soit une augmentation de 56 500 €, en 2025, le montant de l'entretien de la voirie se maintient à 188 750 €,
- l'intégration des services d'Accueil Périscolaire et Extrascolaire dans la gestion communale, à compter de 2025, faisant ainsi basculer en charges à caractère général des dépenses auparavant supportées en subvention de fonctionnement (pour 4 mois de fonctionnement à compter du 1^{er} septembre 2025),
- la prise en charge directe, à compter de 2025, par la Commune des sorties ski et natation auparavant prises en charge par l'Ecole qui bénéficiait de subventions communales pour ce faire,
- l'augmentation des événements organisés par la Commune courant 2025 et des dépenses afférentes,
- le recours aux prestataires extérieurs et bureaux d'études ou cabinets de conseil pour l'Urbanisme, Boîte à Commerce, Consultant – médiation pour l'étude de faisabilité de Municipalisation du Centre de Loisirs et la création d'un Service d'Accueil Périscolaire et Extrascolaire.

Charges de personnel : Ce poste représente 39% des dépenses réelles de fonctionnement en 2023, 41.30% en 2024 et 41.66% en 2025.

L'augmentation entre 2022 et 2023 est de 6% soit 64 000 €. Elle se justifie par la revalorisation du régime indemnitaire pour la partie Complément Indemnitaire Annuel (CIA), l'application des mesures gouvernementales qui ont fortement impactées le budget de la Commune : revalorisation du point d'indice en juillet 2023, plusieurs hausses du SMIC (7 entre 2021 et 2023 soit hausse cumulée de +13.5% sur la période). Ces hausses de rémunérations ont engendré de ce fait une augmentation des postes des charges patronales. Les charges de personnel extérieur ont également évolué de 13 000 € sur l'exercice 2023 pour améliorer les conditions de surveillance pendant la pause méridienne de restauration scolaire (personnel de l'Association Familles Rurales (AFR), de l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) et pour l'Accompagnement d'Elèves en Situation de Handicap (AESH)).

En 2024, la hausse est de 11,33%, elle s'explique par l'augmentation du point d'indice, par le maintien du personnel nécessaire afin d'assurer la pause méridienne pendant le temps de restauration scolaire, par la mise en œuvre de l'indemnité de résidence (environ 20 000 €) ainsi que le tuilage de 6 mois pour le poste de Directeur Général des Services et de 2 mois pour le poste de Responsable du service Ressources Humaines – Comptabilité.

En 2025, la progression des charges de personnel est de 8.60% soit + 110 663 € entre 2024 et 2025, notamment du fait de la création du Service d'Accueil Périscolaire et Extrascolaire à compter du 1^{er} septembre 2025, et du recrutement du Coordonnateur du Service Vie Scolaire à compter de juillet 2025.

Subventions aux associations : le montant réalisé en 2025 se maintien et se justifie de la manière suivante :

- la subvention allouée à l'association Groisy'Loups, gestionnaire de la structure multi accueil, a été maintenue à 86 000 € en 2025, comme en 2024 (contre 75 000 € en 2023),
- la subvention d'équilibre allouée à l'Association Familles Rurales (AFR) a été portée à 37 000 € en 2025, (pour rappel : la subvention avait fortement augmenté en 2022 pour 67 000 €, puis a diminué en 2023 à 33 000 €, et s'est réalisée à hauteur de 36 857,90 € en 2024),
- la subvention allouée à la Coopérative scolaire de l'Ecole Maternelle est de 7 200 € et de 16 000 € pour l'Association Sportive et Culturelle de l'Ecole Primaire, soit un total de 23 200 € en 2024, en 2025, c'est la Commune qui prend directement en charge les dépenses liées aux sorties scolaires et organisées par l'Ecole, soit sorties ski et natation notamment.
- les autres subventions allouées aux associations sportives et culturelles se maintiennent.

Année	2022	2023	2024	2025
Subventions versées	176 155 €	171 156 €	193 392 €	181 855 €

La subvention d'équilibre au CCAS s'est portée à 13 711 € en 2024 et à 14 009.50 €

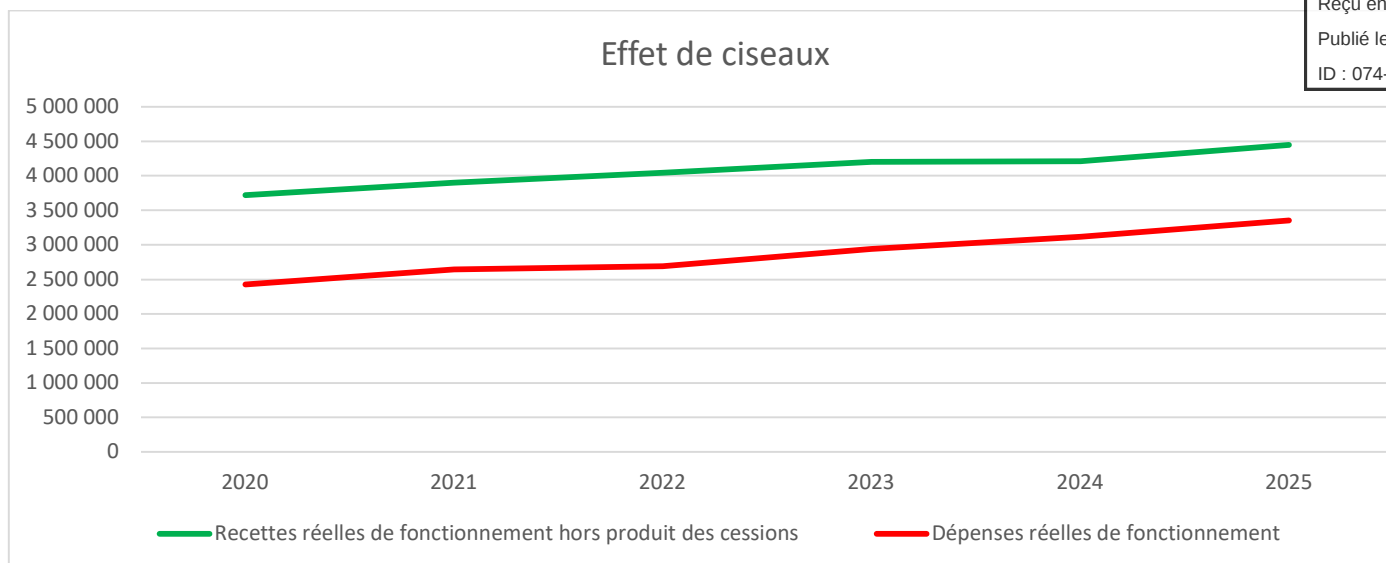
Année	2022	2023	2024	2025
Subvention d'équilibre au CCAS	17 645 €	11 227 €	13 711 €	14 009 €

Charges financières : elles se maintiennent notamment après la souscription de l'emprunt de 600 000 € courant 2024 pour permettre de soutenir les investissements engagés de la Commune. Le réalisé en 2024 est de 97 899.26 € et en 2025, de 92 139.05 €.

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : après une forte hausse depuis son instauration en 2014, le FPIC se stabilise, les montants supportés par la Commune étant les suivants : 58 095 € en 2023, 58 910 € en 2024, 60 245 € en 2025.

Ainsi, l'évolution des recettes réelles de fonctionnement, comme des dépenses réelles de fonctionnement, se déroule comme suit :
en euros (€)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement hors produit des cessions	3 720 346	3 901 462	4 048 128	4 207 171	4 216 090	4 447 460
Dépenses réelles de fonctionnement	2 424 569	2 640 591	2 693 427	2 940 171	3 115 800	3 354 763



L'on peut constater la hausse des dépenses réelles de fonctionnement au regard des recettes.

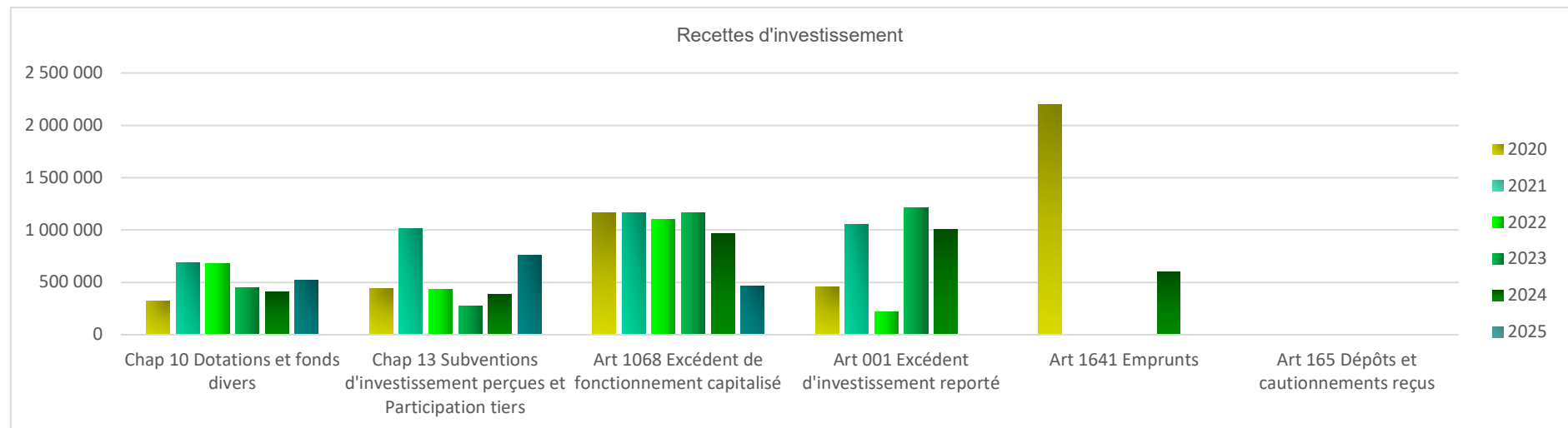
Il convient impérativement de continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement, malgré la tendance haussière des charges à caractère général et des charges de personnel et ce, notamment dans un contexte de stagnation des dotations de l'Etat, de l'évolution des bases de fiscalité ou des droits de mutation.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
 Reçu en préfecture le 16/02/2026
 Publié le 16/02/2026
 ID : 074-217401371-20260209-DEL2026_001-DE

En euros (€)

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chap 10 Dotations et fonds divers	319 583	684 075	680 720	449 702	411 159	521 757
Chap 13 Subventions d'investissement perçues et Participation tiers	439 766	1 016 075	429 750	277 041	383 078	761 413
Art 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	1 161 088	1 163 249	1 103 615	1 161 876	962 504	465 178
Art 001 Excédent d'investissement reporté	457 580	1 055 778	220 966	1 210 421	1 006 696	
Art 1641 Emprunts	2 200 000				600 000	
Art 165 Dépôts et cautionnements reçus						1 250
Recettes d'investissement	4 578 017	3 919 177	2 435 051	3 099 040	3 363 437	1 749 597



Dotations et fonds divers :

Etant lié aux dépenses d'investissement, le montant du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) a diminué en 2023, compte tenu des baisses de dépenses d'investissement en 2022.

En 2024, la Commune perçoit une sensible augmentation, soit 284 390 € perçus contre 198 005 € en 2023.

En 2025, compte-tenu d'un haut niveau de dépenses d'investissement en 2024, le FCTVA se porte à 511 495 €.

La perception de Taxe d'Aménagement (TA) quant à elle, a augmenté sur 2023 compte tenu du rattrapage d'arriérés par le Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), soit 157 070 € perçus 2022, 248 746 € perçus en 2023 avant une nouvelle baisse en 2024, soit 126 768 €.

En 2025, la recette n'est que de 10 261 €, cela se traduit par la réforme des mécanismes de déclaration par les contribuables et de perception de la taxe par les Services fiscaux.

Subventions d'équipement : Elles correspondent aux subventions allouées notamment par l'Etat, la Région et le Département sur les programmes d'investissement réalisés. Leur encaissement s'effectue après réalisations et paiement des travaux.

Pour 2025, le montant des reports en recettes d'investissement se portait à 1 100 334 €, et le montant perçu est de 761 412 € du fait notamment de la fin des travaux de la Mairie, du Flowpark, du PN 55 etc... (738 229.79 €) et du produit des amendes de police (23 183 €).

Excédent de fonctionnement capitalisé : le niveau de l'excédent à hauteur de 465 178 € est très satisfaisant pour une Commune de la strate de Groisy, cela démontre de la maîtrise des dépenses de fonctionnement en regard des recettes, et à perpétuer.

Toutefois, il convient de préciser que la Compensation Financière Genevoise se porte en 2025 à 661 825 € et la Collectivité doit donc en tenir compte dans ces orientations d'investissement.

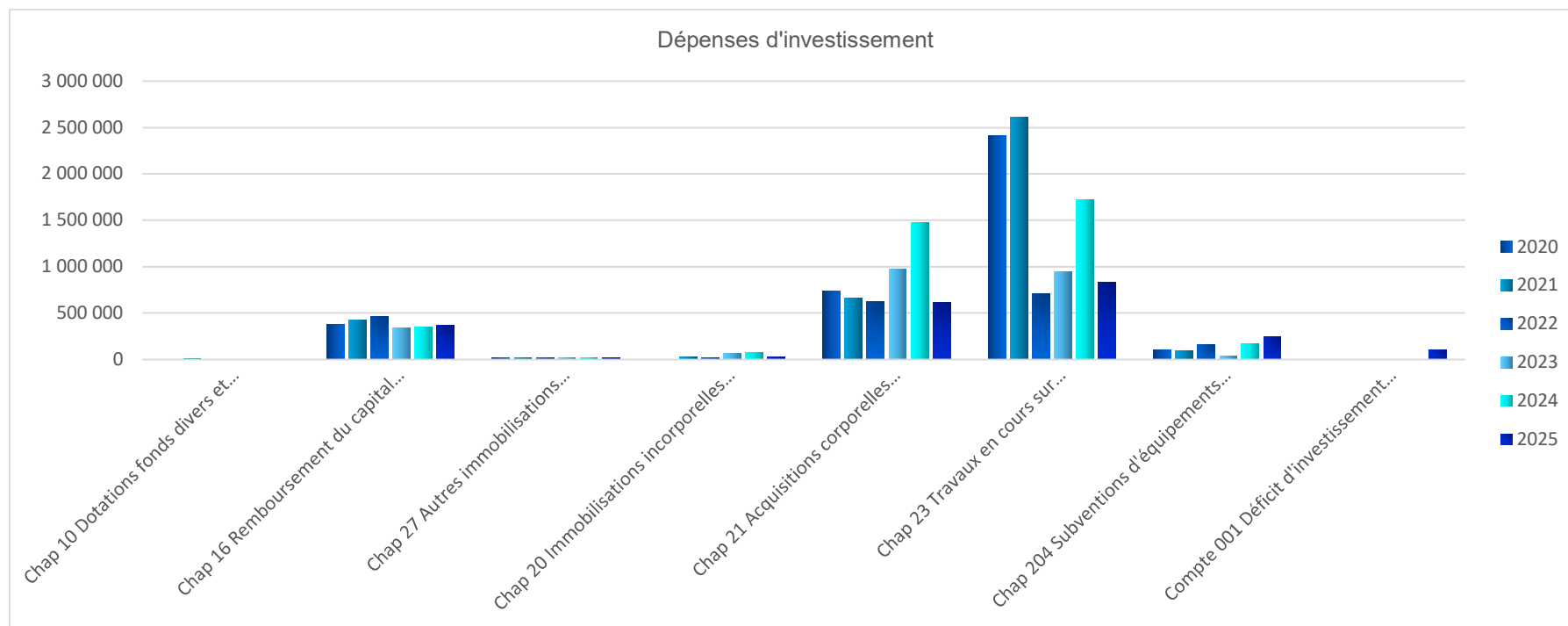
Excédent d'investissement reporté : la réserve constituée par la Collectivité était en hausse pour 2023 puisque les opérations en cours et programmées avaient pris du retard dans l'exécution (Rénovation Energétique de la Mairie, sécurisation du PN55). Pour rappel, le montant de l'excédent d'investissement reporté de 2024 se portait à 1 006 695 € pour le budget 2024. En 2025, il n'y a pas d'excédent reporté de 2024, mais un déficit reporté de 102 465.41 € qui s'explique par le retard de perception des subvention d'investissement sur l'année 2024.

Emprunts : la Collectivité avait prévu un emprunt sur l'exercice 2023 qui a été reporté, d'une part, du fait du décalage des travaux et, d'autre part, du fait de la forte augmentation des taux. L'emprunt a été contracté pour 600 000 € courant l'été 2024 pour financer les dépenses d'investissement engagées. En 2025, la Collectivité n'a pas emprunté.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En euros (€)

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chap 10 Dotations fonds divers et réserves		7 625	4 702			
Chap 16 Remboursement du capital des emprunts	381 282	429 062	462 643	345 792	352 891	366 800
Chap 27 Autres immobilisations financières (portage EPF)	18 090	18 089	18 089	18 089	18 089	18 089
Chap 20 Immobilisations incorporelles et reversement dotation	0	30 297	19 292	70 588	73 940	30 132
Chap 21 Acquisitions corporelles (Terrain/Matériel/Mobilier/ Equipements divers et de voirie)	741 815	661 589	627 099	973 876	1 479 711	615 481
Chap 23 Travaux en cours sur bâtiments, voiries, réseaux, terrains + opération sous mandat	2 410 916	2 614 170	707 945	945 402	1 723 721	831 229
Chap 204 Subventions d'équipements versées	102 665	95 534	157 936	40 156	169 725	242 569
Compte 001 Déficit d'investissement reporté						102 465
Dépenses d'investissement	3 654 768	3 856 367	1 997 706	2 393 904	3 818 077	2 206 767



Remboursement du capital des emprunts et autres dettes : il se maintient, puisque le remboursement de l'emprunt s'effectue en 2025. Pour rappel, le remboursement du capital de la dette et autres se porte à 345 792 € en 2023, 352 891 € en 2024 et 366 800 € en 2025.

Acquisitions corporelles⁷ : elles passent de 973 876 € en 2023 à 1 479 711 € en 2024, et à 615 481 € en 2025.

En 2025, les principales dépenses sont les suivantes :

- divers travaux et équipements sur les bâtiments, Espace d'Animation et Terrain de sport (compte 21318) : 41 725 €,
- autres travaux (compte 2138), correspondant à des dépenses relatives à l'air de glisse, aux terrains de sport, football et tennis et au niveau de la maison de Boisy : 57 721 €,
- travaux et équipements sur le réseau de voirie (compte 2151) portant notamment sur le Chemin de la Croix Blanche, la Route des Aires, la Route du Chenay, la Route de Chez Diossaz, la Route de La Forêt, le cheminement piéton du parvis de la Gare : 291 990 €,
- travaux de réseaux câblés (compte 21533) relatifs à l'enfouissement sur les secteurs de La Biolette et de Malassoire : 117 913 €.

Les travaux en cours⁸ **ont porté sur les projets suivants** :

- fin du paiement des travaux liés à la Réhabilitation de la Mairie (opérations 114 et 115) pour 95 049 €,
- études et maîtrise d'œuvre pour la Réhabilitation de l'Ecole Maternelle (opération 120) pour 259 210 €,
- fin du paiement de la Sécurisation du PN 55 pour 429 055 €,
- travaux Chemin de La Biolette pour 15 150 €,
- travaux Mine Saint Hilaire pour : 32 043 €.

Subventions d'équipement versées⁹ : elles correspondent principalement aux participations versées dans le cadre des travaux d'électrification et d'éclairage public : les compétences ayant été transmises au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de Seyssel (SIESS).

Les réalisations sont les suivantes pour 2024, soit 169 725 € dont 163 929 € de réalisations honorées envers le SIESS.

En 2025, le montant se porte à 242 568 €, dont 179 862 € payé au SIESS, 59 470 € de subventions d'investissement en faveur des bailleurs sociaux au titre du Programme Local de l'Habitat (PLH) et 3 235 € envers Orange pour la réalisation de travaux sur les réseaux.

Il est à noter que les subventions précitées versées au titre du PLH en 2025 viendront en déduction de la pénalité Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) à soutenir en 2027.

Autres immobilisations financières¹⁰ : elles se portent à 18 089 € et correspondent au portage payé à l'Etablissement Public Foncier de la Haute Savoie (EPF74) pour la Maison de la Gare Guillot, qui sera cédée au cours du 1^{er} semestre 2026.

⁷ Chapitre 21

⁸ Chapitre 23

⁹ Chapitre 204

¹⁰ Chapitre 27

B. Rétrospective 2020 à 2025 et situation financière de la Commune

RETROSPECTIVE COMPTE ADMINISTRATIF GROISY						
(en K€)	2020	2021	2022	2023	2024	2025
A. RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 720	3 902	4 628	4 207	4 294	8 447
B. DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 424	2 640	2 693	2 940	3 115	3 354
C. EPARGNE BRUTE (A - B)	1 296	1 262	1 935	1 267	1 179	5 092
D. REMBOURSEMENT DE LA DETTE (remboursement du capital)	381	429	462	346	352	366
E. EPARGNE NETTE - AUTOFINANCEMENT (C - D)	915	833	1 473	921	827	4 725
F. DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 273	3 427	1 535	2 051	3 465	1 737
* Immobilisations incorporelles (logiciels, études) + reversement fonds divers	0	38	24	71	74	30
* immobilisations corporelles (matériel, mobilier, terrain)	166	185	115	248	1 480	615
* Bâtiments - Voirie - Réseaux	2 986	3 090	1 220	1 674	1 723	831
* Subventions d'équipement versées	103	96	158	40	170	242
* Autres immobilisations financières (portage EPF)	18	18	18	18	18	18
G. Recettes d'Investissement (hors emprunt)	759	1 699	1 110	727	793	1 284
* Dotations	319	683	680	447	410	521
dont FCTVA	200	520	523	198	283	512
dont TA + PVR	119	163	157	249	127	10
* Subvention d'Investissement + Participation des tiers + Opération sous mandat	440	1 016	430	280	383	761
Chap 16 article 165 Dépôts et cautionnements reçus						1
H. BESOIN DE FINANCEMENT (E - F + G)	-1 599	-895	1 048	-403	-1 845	4 272
I. EMPRUNTS NOUVEAUX	2 200	0	0	0	600	
Long terme	2 200				600	
Court terme trésorerie (attente FCTVA)	0	0	0	0	0	
J. RESULTAT DE L'EXERCICE (global - part affectée à l'invest)	601	-895	1 048	-403	-1 245	4 272
K. RESULTAT DE CLOTURE REPORTE (N - 1)	1 618	2 219	1 324	2 372	1 969	725
L. RESULTAT DE CLOTURE (fonct+inv) = Fonds de roulement	2 219	1 324	2 372¹¹	1 969	725¹²	4 998¹³

¹¹ Produit de la cession du bâtiment de l'ancienne crèche au Crédit Agricole

¹² Emprunt de 600 000 € contracté à 4^{ème} trimestre 2024

¹³ Produit de 4 000 000 € issu de la cession du Complexe Sportif du Parmelan au Conseil départemental de la Haute-Savoie

EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT BRUT ET NET

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

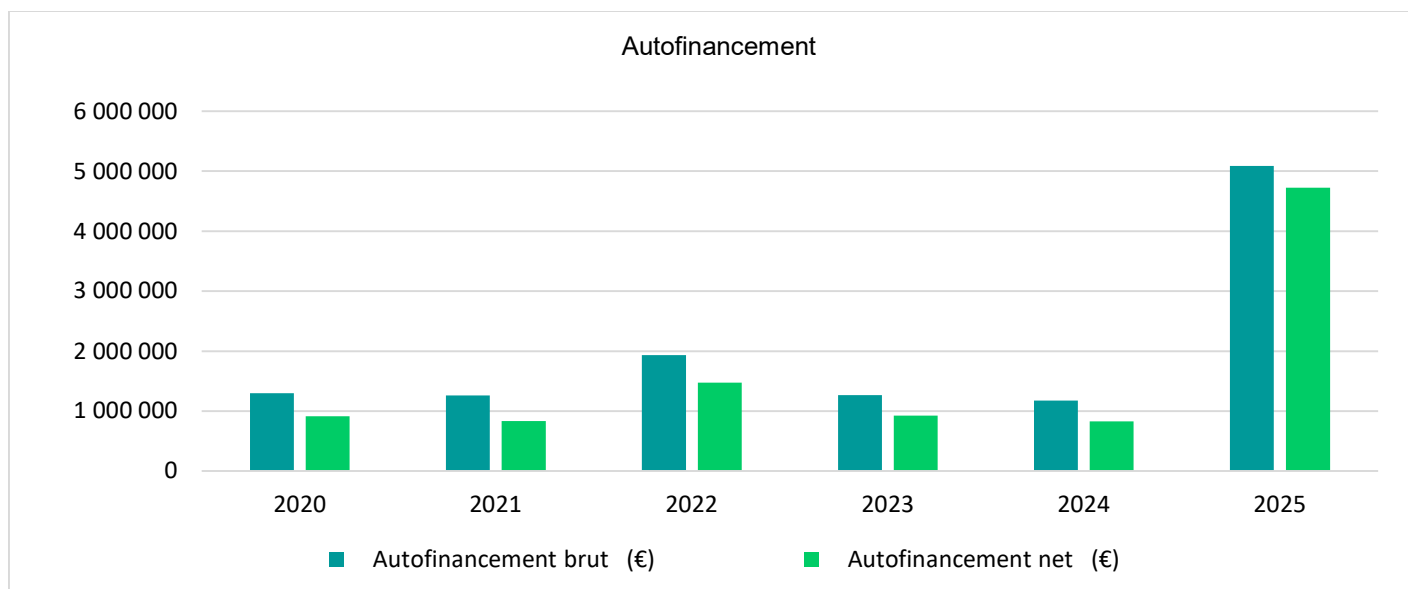
Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 074-217401371-20260209-DEL2026_001-DE



Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Autofinancement brut (€)	1 296 000	1 262 000	1 935 000	1 267 000	1 179 000	5 092 696
Autofinancement net (€)	915 000	833 000	1 473 000	921 000	827 000	4 725 895



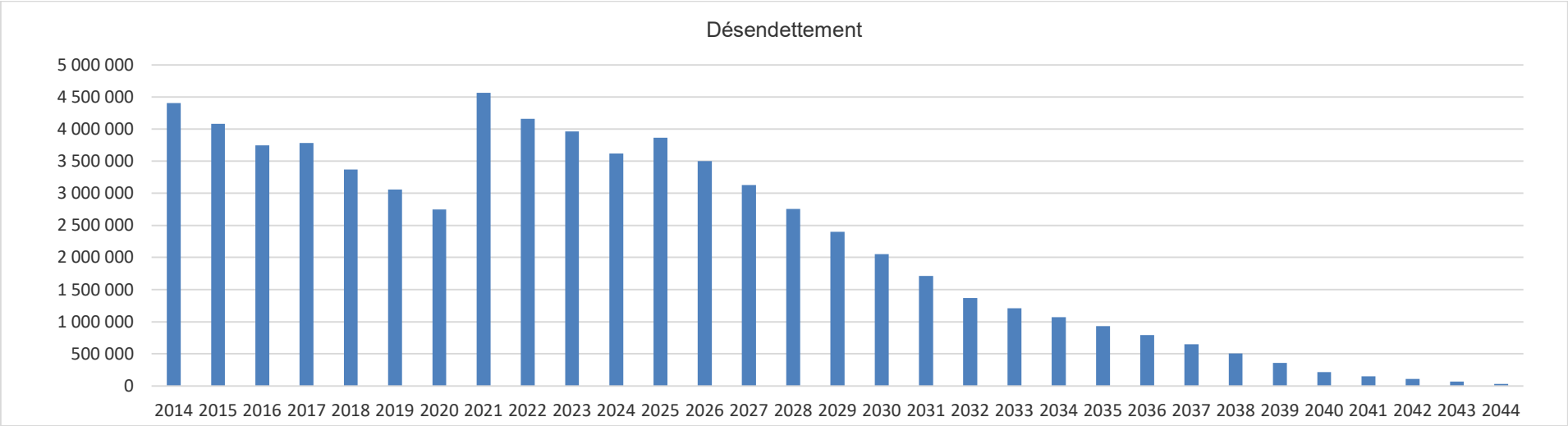
- La baisse constatée entre 2023 et 2024 provient de la hausse des dépenses réelles de fonctionnement de près de 6%, la hausse constatée en 2025 correspond à la perception de la recette de 4 000 000 € suite à la cession du Complexe Sportif du Parmelan au Conseil départemental de la Haute-Savoie.
- Pour 2025, l'autofinancement reste à un niveau satisfaisant malgré les hausses de charges constatées.

Taux d'épargne brut¹⁴ :

2021	2022	2023	2024	
32.32%	33.46 %	30.12%	26.10%	24.57%

Malgré un bon niveau de taux d'épargne brut, une diminution est constatée du fait de la baisse de recettes réelles de fonctionnement par rapport à la hausse des dépenses.

EVOLUTION DE LA DETTE



¹⁴ Excédent brut de gestion / recettes réelles de fonctionnement (sans le produit des cessions)

Les ratios d'endettement (sans le produit des cessions en 2025)

Situation au 31/12/N	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ratio d'endettement avec le remboursement dette du SIESS	13,39%	15,02%	15,47%	12,55%	10,65%	10,68%	8,25%

Situation au 31/12/N	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dette/habitant (moyenne nationale de la strate 2024 : 703 €)	834 €	1 312 €	1 182 €	1 022 €	969 €	930 €	829 €

Situation 31/12/N	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Capacité de désendettement (en année)	2,75	3,97	3,52	3,30	2,86	3,51	3,20

Le **ratio d'endettement se maintient** compte tenu de l'emprunt contracté en 2024 pour 600 000 € afin de supporter les investissements engagés par la Commune et compte-tenu de la stabilité des recettes réelles de fonctionnement et de la hausse des dépenses de fonctionnement.

La dette par habitant de la Commune est supérieure à la strate nationale mais elle se justifie par les investissements structurants réalisés et engagés.

Les deux indicateurs précités demeurent satisfaisants, néanmoins l'assemblée délibérante doit en tenir compte dans les choix de ses projets futurs.

La capacité de désendettement est satisfaisante, le seuil d'alerte étant à 6 ans. Néanmoins, la Commune devra envisager ses investissements tout en veillant à maîtriser le niveau de l'emprunt.

Ainsi, les résultats prévisionnels 2025 se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

	<u>Crédits ouverts</u>	<u>Réalizations</u>
<u>Dépenses</u>		
Dépenses réelles	3 638 818,04	3 354 763,66
Dépenses d'ordre (chap 042)	383 900,00	4 770 602,83
Virement à la section d'investissement 023	660 346,85	0,00
Total	4 683 064,89	8 125 366,49
<u>Recettes</u>		
Recettes réelles	4 320 521,00	8 447 459,46
Recettes d'ordre	0,00	472 930,78
Excédent de fonctionnement reporté (002)	362 543,89	
Total	4 683 064,89	8 920 390,24
Résultat de clôture 2025	1 157 567,64	
Résultat net exercice 2025 (hors 002)	795 023,75	

Section d'investissement

	<u>Crédits ouverts</u>	<u>Réalizations</u>
<u>Dépenses</u>		
Dépenses d'équipement réelles	5 763 624,74	2 104 301,32
Dépenses d'ordre		472 930,78
Reports	1 463 046,51	
Solde d'exercice déficitaire N-1 (001)	102 465,41	
Total	7 329 136,66	2 577 232,10
<u>Recettes</u>		
Recettes d'équipement (réel)	5 184 555,44	1 749 597,34
Reports (réel)	1 100 334,37	
Recettes d'ordre (040/041)	383 900,00	4 770 602,83
Virement de la section de fonctionnement (021)	660 346,85	0,00
Excédent d'investissement reporté (001)	0,00	
Total	7 329 136,66	6 520 200,17
Résultat de clôture 2025	3 840 502,66	
Résultat net exercice 2025	3 942 968,07	

Résultat global (net) exercice 2025

795 023,75
3 942 968,07
4 737 991,82

Résultat de clôture exercice 2025

1 157 567,64
3 840 502,66
4 998 070,30

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 074-217401371-20260209-DEL2026_001-DE



REPORTS RECETTES INVESTISSEMENT BP 2026	393 703,50
REPORTS DEPENSES INVESTISSEMENT BP 2025	1 154 919,54
BESOIN EN RECETTES INVESTISSEMENT POUR FINANCEMENT REPORTS EN DEPENSES 1068 BP 2026	-761 216,04
EXCEDENT / DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE 001 BP 2026	3 840 502,66

Compte-tenu du résultat de clôture prévisionnel 2025 de la section de fonctionnement à hauteur de 1 157 567.64 €, du résultat de clôture prévisionnel de la section d'investissement à hauteur de 3 840 502.66 €, du montant des reports en dépenses et en recettes d'investissement de 2025 vers 2026, il conviendra d'affecter, au minimum, au **Budget Primitif 2026** pour 761 216.04 € d'excédent de fonctionnement capitalisés¹⁵.

Le résultat précité en section d'investissement démontre de l'importance des investissements engagés par la Commune et de la nécessité de l'emprunt contracté en 2024 pour 600 000 €, comme de la nécessité de mettre en œuvre le versement des subventions d'investissement notifiées à la Commune jusqu'alors.

C. Budget primitif (BP) 2026 et Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) de la Commune, orientations budgétaires et prospective financière

Le BP 2026

La section de fonctionnement

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

En euros (€)

Année	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Chap 70 Produits des services et domaine dont restaurant scolaire	384 900	361 400	485 500	672 100
Chap 73/731 Impôts et taxes attribution de compensation du Grand Annecy comprise	2 425 300	2 465 000	2 505 413	2 621 758¹⁶
Chap 74 Dotation (DGF et DSR) + FCTVA dépenses fonctionnement	1 132 100	1 096 100	1 098 048	1 210 215
Chap 75 Autres produits de gestion courante	152 000	176 900	161 550	150 000
Chap 76 Produits financiers	100	100	10	7
Chap 77 Produits spécifiques – recettes exceptionnelles				
Chap 013 Atténuation de charges – remboursements sur rémunérations du personnel	62 100	97 000	70 000	79 000
Recettes de fonctionnement	4 156 500	4 196 500	4 320 521	4 733 080

¹⁵ Compte 1068 en recettes d'investissement au budget primitif 2026

¹⁶ Avec scénario hausse des taux de fiscalité directe locale

Les produits des services et domaines se maintiennent et augmentent en 2026 du fait de la création du Service d'Accueil P

Les autres produits de gestion courante sont reconduits en 2026.

Les remboursements sur rémunérations du personnel sont provisionnés à hauteur de 70 000 € (et 9 000 € provisionnés pour les tickets restaurants).

Les droits de mutations sont en baisse et il en résulte une prévision prudente pour 2026 à hauteur de 95 000 € (réalisé 2025 = 95 776 € / réalisé 2024 : 105 161 € / réalisé 2023 = 133 948 € / réalisé 2022 = 136 810 €).

L'attribution de Compensation du Grand Annecy est maintenue à 949 774 €.

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) est maintenu à environ 24 844 € et les allocations compensatrices également à 24 715 €.

La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) est maintenue à 135 000 €.

Les dotations et participations augmentent sensiblement, du fait de l'attribution par l'Etat, à compter de 2025 et pour l'avenir, d'une subvention à hauteur de 24 000 € pour soutenir le service de la petite enfance, et de la prestation de service de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour subventionner le fonctionnement du Service d'Accueil Périscolaire et Extrascolaire, soit une recette estimée à 57 000 € pour 2026.

La Compensation Financière Genevoise reconduite à un montant prudent de 661 000 €.

Compte-tenu des annonces liées à la Loi de Finances pour 2026, les dotations de l'Etat demeurent stables, ou en stagnation et les prévisions sont les suivantes :

- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) sont maintenues au niveau de 2025,
- la prévision de recette quant au FCTVA reste prudente, soit 30 000 € (par rapport à un réalisé de 33 000 € en 2025).

En ce qui concerne la fiscalité directe locale, en application du projet de Loi de Finances 2026¹⁷, la hausse des bases de fiscalité serait de +0.8%, ce qui porterait le produit escompté de fiscalité, dans un scénario de budget 2026 sans hausse des taux, à hauteur de 1 294 800 € (contre 1 252 422 € réalisés en 2024 et 1 285 820 € en 2025), soit une hausse prévisionnelle du produit d'environ 8 980 € par rapport à 2025.

Néanmoins, compte-tenu de la stagnation des dotations de l'Etat, des droits de mutations, de la tendance haussière des dépenses de fonctionnement, malgré les efforts de maîtrise de la part des services, des inconnues liées à la pénalité Loi SRU 2026 et au prélèvement du FPIC, il convient d'envisager une sensible hausse des taux de fiscalité directe locale. Pour rappel, les taux n'ont pas fait l'objet d'augmentation depuis 2023 par la Commune, malgré la dégradation du contexte économique national, et il est à noter qu'ils sont en-deçà des moyennes maximum départementales.

¹⁷ Encore en cours d'examen, au moment de la rédaction du présent Rapport

Ainsi, il est proposé une hausse des taux comme suit :

Taxe	Taux communaux 2025	Augmentation Proposée %	Taux communaux proposé en 2026	Taux moyens communaux niveau départemental (références à jour 2024)	Taux moyens communaux niveau national (références à jour 2024)
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB)	23.55	10.40	26	30.74	39.74
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)	63.07	4.99	66.22	69.37	51.08
Taxe d'Habitation (TH)	9.49	6.85	10.14	24.29	23.88

La hausse de taux engendrerait donc une recette supplémentaire d'environ 120 000 € qui permettrait ainsi d'améliorer l'épargne nette prévisionnelle 2026 de la Commune, soit, une épargne nette prévisionnelle (sans produit des cessions) à 461 646 € contre 340 806 €, sans hausse des taux.

Pour ce qu'il en est des dépenses prévisionnelles, elles se présentent comme suit :

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

En euros (€)

Année	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Chap 011 Charges à caractère général	1 401 600	1 456 50	1 450 548	1 414 500
Chap 012 Charges de personnel	1 198 400	1 314 900	1 360 767	1 829 350
Chap 65 Charges de gestion courante et subventions dont subvention au CCAS ¹⁸	366 300	354 400	346 995	426 229
Chap 66 Charges financières et exceptionnelles	108 000	97 450	99 415	87 854
Chap 66 Autres charges financières	1 500	600	1 500	1 500
Chap 014 FPIC (Fonds Péréquation ressources Intercommunales et Communes) et Prélèvement au titre de la loi SRU ¹⁹	103 500	60 000	105 000	130 000
Chap 67 Dépenses exceptionnelles	1 000	1 000	10 000	4 000
Chap 68 Provision pour dépréciation d'actifs circulant	0	1 300	1 300	5 000
Dépenses de fonctionnement	3 181 600	3 286 500	3 375 525	3 898 433

La Collectivité souhaite, tout en maintenant la qualité des services, maîtriser ses charges à caractère général.

¹⁸ Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)
¹⁹ Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU)

Les charges de personnel augmentent notamment du fait de la Création du Service d'Accueil Périscolaire et Extrascolaire et du fait de l'évolution des cotisations URSSAF et auprès du centre de Gestion.

Les charges de gestion courante sont contenues, malgré la mise en œuvre des activités périscolaires et extrascolaires, de la formation des animateurs, de la gestion des archives communales, de la prise en charge directe par la Commune des sorties des classes de l'Ecole (sorties ski et natation, entrées et autobus, etc...) ou encore, de la création du nouveau site Internet de la Commune.

Le montant envisagé pour la subvention 2026 au CCAS se porterait à 18 000 €.

Les crédits prévisionnels à allouer aux associations, suite à leur dépôt de dossier de demande de subvention 2026, seraient de 187 210 €²⁰.

Quant aux indemnités, cotisations, frais de formation, et de déplacement des élus, les crédits sont maintenus.

Les charges financières sont budgétées au regard des prêts encore en cours dus par la Collectivité.

En ce qui concerne le chapitre des atténuations de produits, la Commune maintient la contribution au FPIC à hauteur de 65 000 €, en 2025, le montant de la contribution s'est portée pour rappel à 60 245 €, et provisionne la somme de 65 000 € en application du Prélèvement au titre de l'article 55 de la Loi SRU, le montant honoré en 2025 étant de 44 009.02 €²¹

La Collectivité a également provisionné pour des régularisations comptables ou d'éventuelles dépenses exceptionnelles.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement demeurent globalement maîtrisées, avec une évolution de 7.13% par rapport au budgété 2025.

Le taux d'épargne brut est prévu à hauteur de 17.63% (contre un taux à 15.78% en 2025²²). Pour rappel, il est recommandé, pour une bonne gestion des finances de la Commune de maintenir à minima un taux d'épargne brut à 15%.

²⁰ Voir tableau des subventions, joint en annexe du présent ROB 2025

²¹ La hausse des crédits ouverts pour la pénalité Loi SRU s'explique par un montant moindre de subventions d'équipement attirées par la Commune aux bailleurs sociaux au titre du PLH ; en 2027, le montant devrait diminuer car la Commune déclarera pour environ 59 000 €.

²² Sans hausse des taux de fiscalité en 2026, le taux d'épargne brut serait à 15.48%

La section d'investissement et la prospective

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

S²LO

ID : 074-217401371-20260209-DEL2026_001-DE

Les prévisions 2026, sont impactées des restes à réaliser de 2025 reportés sur 2026, tant en recettes, qu'en dépenses. Et l'année 2026, voit l'annulation des travaux de réhabilitation énergétique et requalification de l'Ecole Maternelle.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

En euros (€)

Année	Rétrospective			Prospective
	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026 ²³
Chap 10 Dotations et fonds divers FCTVA et Taxe d'Aménagement	445 003	415 948	660 000	220 000
Chap 13 Subventions d'investissement perçues et Participation tiers	1 511 200	1 480 602	1 159 712 ²⁴	576 203
Compte 024 Produit des cessions	82 285	78 550	4 000 000 ²⁵	300 000
Art 1641 Emprunts	715 900 ²⁶	600 000		
Recettes d'investissement	2 754 388	2 575 100	5 819 712	1 096 203

En 2026, le montant du FCTVA escompté est estimé à 210 000 €, en revanche, la taxe d'aménagement est envisagée prudemment à 10 000 €, compte-tenu des impacts contextuels de la réforme de la perception de ladite taxe.

Les subventions d'équipement budgétées pour 2026 se portent à hauteur de 182 500 €, soit 167 500 € notifiés par le Conseil départemental pour les travaux de l'Ecole maternelle et 15 000 € prévus au titre du Produit des Amendes de Police.

Il est à noter également que la Collectivité a sollicité 400 000 € auprès de la Région Auvergne-Rhône Alpes et 300 000 € auprès de l'Etat²⁷ pour subventionner les travaux de l'Ecole maternelle ; la Collectivité attend les retours des sollicitations.

²³ Restes à réaliser, compris

²⁴ Dont 1 100 334 € de Restes à Réaliser en recettes d'Investissement

²⁵ Cession du Complexe Sportif du Parmelan - dans le cadre de la construction du deuxième Collège sur la Commune de Groisy - au Conseil Départemental de la Haute-Savoie (CD74)

²⁶ Emprunt non réalisé en 2023 et reporté à 2024

²⁷ Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026

Les reports en subvention d'investissement de 2025 vers 2026 se portent à 393 703 € et concernent :

Tiers	Objet	Compte	Fonction	Opération	Montant € TTC	Subventionneur	par subventionneur
CAISSE DES DEPO	RAR NOTIF 2022 ETUDE AVANT AMENAGEMT CENTRE BOURG BOISY LACHAT REF CDC BDT A96166 C106345	1328	845	130	3 562,50	CDC	3 562,50
DEPARTEMENT	RAR CDAS NOTIF 2023 TERRAINS SPORTIFS 25 000 €	1323	322		25 000,00	CD74	
DEPARTEMENT	RAR NOTIF CDAS 2022 AIRE DE GLISSE OPE 119 CADUCITE 31 12 2025	1323	325	119	87 600,00		
DEPARTEMENT	RAR NOTIF CDAS 2023 RENOV BAT PUBLICS CHEF LIEU 50 000 EUROS CADUCITE 31 DECEMBRE 2026	1323	758		50 000,00		
DEPARTEMENT	RAR NOTIF CDAS 2024 RENOV ENERGETIQUE ESPACE D ANIMATION EASC CADUCITE 31 DEC 2027	1323	70		100 000,00		
DEPARTEMENT	RAR SOLDE SUBV CD74 NOTIF JUILLET 2023 REHAB GYMNASSE PARMELAN BUNGALOW	1323	321		5 756,00		268 356,00
ETAT	RAR NOTIF DETR 2021 SOLDE RENOV ENERG ACCES PMR REHAB MAIRIE OPE 115 CADUCITE 04.2027	13461	201	115	79 708,00	Etat	
ETAT	RAR NOTIF DETR 2024 AIRE DE GLISSE OPE 119 CADUCITE 01 07 2028	13461	325	119	19 452,00		99 160,00
REGION RHONE	RAR NOTIF 11.10.2022 VIDEOPROTECTION INSTALL DE 14 CAMERAS DELIB 2021 007 CADUCITE 30.03.2026	1322	020		12 625,00	Région	
REGION RHONE	RAR NOTIF 2021 SOLDE BONUS RELANCE REGION REHAB ENERG MAIRIE ET ACCE PMR	1322	020	115	10 000,00		22 625,00
	Total des restes à réaliser en subventions d'investissement				393 703,50		

En produit des cessions, est prévue une recette de 300 000 € concernant la cession de la Maison située 227, Route de La Gare à Groisy.

De ce fait, il n'est pas prévu d'emprunt pour abonder les recettes, au BP 2026, et les dépenses d'investissement 2026 seront financées sans emprunt.

Les dépenses se présenteraient comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En euros (€) :

	Rétrospective			Prospective
Année	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026 ²⁸
Chap 13 Dotations fonds divers et réserves	0	0	0	40 000 ²⁹
Chap 16 Remboursement du capital des emprunts	346 000	353 400	366 800	373 000
Chap 16 article 165 dépôts et cautionnements reçus				3 000
Chap 27 Autres immobilisations financières (portage EPF)	18 100	18 500	18 500	150 000
Chap 20 Immobilisations incorporelles	132 010	117 620	45 599	50 195
Chap 21 Acquisitions corporelles (Terrain/Matériel/Mobilier/ Equipements divers et de voirie)	2 175 690	2 095 480	1 661 055	1 492 686
Chap 23 Travaux en cours sur bâtiments, voiries, réseaux, terrains + opération sous mandat	2 864 900	2 227 200	1 171 339	1 385 877
Chap 204 Subventions d'équipements versées	564 900	642 400	642 022	635 688
Compte 001 Déficit d'investissement reporté				
Dépenses d'investissement	6 101 600	5 454 600	3 905 315	4 130 447

Au chapitre 20, des immobilisations incorporelles, la Commune prévoit pour 27 763 € d'études, dont 10 000 € d'études pour les Espaces Publics, et 22 432 € pour les concessions-brevets et licences, dont environ 8 000 € pour la migration vers la nouvelle version du logiciel de facturation des services de la Vie Scolaire.

Au chapitre 21 des immobilisations corporelles, les crédits se répartissent comme suit :

- acquisitions de terrains nus ou de voirie, notamment dans le cadre de la mise en de la Vélo Route, au niveau du quartier Le Plot et autour du Collège,
- travaux et équipements divers au niveaux des bâtiments communaux, tels :
 - o modification des menuiseries et changements de vitraux à l'Ecole élémentaire, achat de luminaires pour l'arrière des écoles,
 - o création de caves urnes, rénovation du mur d'enceinte, remise en état de concessions au Cimetière,
 - o travaux pour le câblage du compteur de l'Eglise,
 - o ventilation et mise aux normes électriques au Presbytère,
 - o chauffe-eau, digicode et éclairage extérieur au sein de la Gendarmerie,
 - o réfection des sanitaires à la Bibliothèque,
 - o travaux à l'Espace d'Animation, modification des sanitaires et point eau avec création d'un plancher technique pour le rangement de matériel,
 - o mise aux normes de l'assainissement au niveau des locaux des Services Techniques,
 - o création de quatre places de parking et reprise de voirie au niveau du point d'apport volontaire de Saint Hilaire,
 - o étude de désimperméabilisation pour début des travaux en 2027 au niveau de l'Ecole maternelle,
- travaux et équipements au niveau des divers réseaux et réseaux de voirie pour terrassements, viabilisations eaux pluviales, voirie, enrobés,

²⁸ Restes à réaliser compris

²⁹ Compte 1348 = régularisation titre participation réseaux et voirie, écriture annulation de titre 2024 en 2025 sur compte 673, car tiers erroné KAYLIM au lieu de SSCV Domaine des Usses, dans le cadre de l'opération immobilière le Domaine des Usses, à corriger en 2026 sur la bonne imputation comptable, soit 1348 pour annulation du titre de 2025 sur imputation erronée au compte 673.

- installations de voirie, telles les illuminations ou encore signalisation,
- travaux relatifs aux réseaux câblés, en sus des reports, les crédits nouveaux portent sur les secteurs Dossnay et de la Gare
- véhicules utilitaires (2) des Services Techniques à remplacer,
- matériel de bureau et matériel informatique : photocopieurs pour le Service d'Accueil Périscolaire et Extrascolaire et pour l'administration générale, matériel pour la salle du Conseil municipal, matériel pour le serveur communal, la protection des données antivirus, ainsi que l'achat de nouveaux ordinateurs dans l'Ecole et pour les services de la Mairie,
- provision de mobilier et équipements divers pour l'Ecole, la Mairie, la Restauration Scolaire, la Bibliothèque, le Service d'Accueil Périscolaire et Extrascolaire,... etc...

Au chapitre 23 des travaux en cours, les principaux crédits inscrits en dépenses, sont les suivants :

- pour l’amorce 2026 des travaux à l'Ecole maternelle, 1 300 000 € sont prévus,
- pour divers travaux de voirie et aménagements de voirie communale, 70 000 € sont provisionnés, notamment pour des enrobés au Carrefour Mine / Saint Hilaire et sur la Route de Saint Hilaire.

Au chapitre 27, est budgété le paiement de la fin du portage de la maison située au 227, Rue de La Gare, pour un montant de 150 000 €.

Au chapitre 204, les crédits sont prévus dans le cadre des travaux sur les réseaux avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de Seyssel (SIESS), en sus des 48 326 € de participation financière à SNCF Réseau dans le cadre du déplacement de la barrière PN55 et des subventions d'équipement dans le cadre du Plan Local de l'Habitat (PLH) aux bailleurs sociaux.

Concernant le remboursement du capital de la dette, il se porte à 376 000 €.

Aussi, compte-tenu des résultats prévisionnels, il n'est pas prévu d'emprunt.

Ainsi, le résultat prévisionnel 2026 global envisagé au 31/12/2026 se porterait à environ : 2 798 473 €.

	Rétrospective					Prospective
Fonds de roulement € (FDR) au 31/12	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	1 324 581	2 372 296	1 969 199	725 256	4 998 070	2 798 473

D. Les Ratios :

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

S²LO

ID : 074-217401371-20260209-DEL2026_001-DE

Population au 01/01		3 769	3 859	4 047	4 092	4 158	4 225	4 293	4 361
RATIOS		CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026	moyennes nationales de la strate
Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	643	684	666	719	749	794	914	1 052
Ratio 2	Produit des impositions directes / Population	568	582	572	609	595	596	555	520
Ratio 3	Recettes réelles de fonctionnement / Population	987	1011	1055	1028	1033	1053	1110	1166
Ratio 4	Dépenses d'équipement brut / Population	864	881	374	496	829	407	836	387
Ratio 5	Encours de la dette / Population	729	1 183	1 028	969	871	829	821	710
Ratio 6	Dotation Globale de Fonctionnement / Population	81	77	74	74	74	72	71	156
Ratio 7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	38%	36%	41%	39%	41%	43%	47%	48%
Ratio 8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	75%	79%	68%	78%	81%	84%	90%	94%
Ratio 9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	88%	87%	33%	48%	80%	39%	75%	32%
Ratio 10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	74%	117%	90%	94%	84%	79%	74%	59%

CA	Compte Administratif
BP	Budget Primitif
Population	Population totale au 01/01
Moyenne nationale de la strate	Données 2024